



Commune de CHANTECOQ
Canton de COURTENAY
45320 CHANTECOQ

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 045-214500738-20260924-202689-DE



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 24 septembre 2026

Nombres de conseillers

Exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote

Pour : 11

Contre : 4

(BIZET, COMBE, GROENEWEG,
PARDÉ)

Abstention : 0

Date d'affichage :

28 septembre 2026

Secrétaire de séance

M. FROT Vincent

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Chantecoq, en séance publique.

Sous la présidence de M. LAPÈNE Jean-Pierre, Maire.

Les convocations, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 18 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 18 septembre 2026.

Etaient présents : MM. BIZET Anthony, COMBE Nicole, GROENEWEG Marc, FROT Vincent, HARAULT Fabien, HERMANT Franck, JUBIN Céline, LAPÈNE Jean-Pierre, NIATI Nabyla, PARDÉ Sophie, ROVEDAKIS Alexandra, SIMONNET Claude, SIMORRE Stéphanie, SOKAL Coralie.

Excusés : M. BARATTE Gilles pouvoir à M. LAPÈNE Jean-Pierre

Absents :

Délibération n°202689 : Tarif cantine scolaire 2026/2027

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité,

- **FIXE** les tarifs des repas au restaurant scolaire comme suit à compter du 1^{er} septembre 2026 :

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF REPAS
Tranche 1	De 0 à 1000	1,00€
Tranche 2	De 1001 à 1200	3,50€
Tranche 3	1201 et plus	4,50€

- **FIXE** les tarifs des repas pour les enfants allergiques comme suit :
- 1€ par jour de présence pour les enfants allergiques dont les repas sont fournis par les parents ou responsables légaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme le 24 septembre 2026

J-P LAPÈNE

Maire de Chantecoq

